



D'énormes efforts ont été consentis durant les 4 dernières années dans le cadre des travaux visant à conserver la biodiversité en Haïti. Au total, une trentaine de Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) sont répertoriées par le Ministère de l'Environnement en partenariat avec des Organisations Non-Gouvernementales œuvrant dans le domaine.

Des projets de recherches biologiques et de conservation d'espaces verts sont en cours d'exécution dans le pays. Ce qui devrait contribuer à créer un environnement sain selon plusieurs agronomes et techniciens en environnement. En dépit des actions entreprises, plusieurs aires protégées sont actuellement menacées ; des espèces animales et végétales, considérées comme patrimoine, sont en voie de disparition. Pour combattre ce phénomène, les autorités étatiques et les ONGs veulent identifier, protéger et/ou transformer les espaces verts.

La biodiversité, en tant que dissimilitude naturelle des organismes vivants, constitue l'une des richesses fondamentales d'un pays. Ce phénomène naturel s'apprécie en considérant la

diversité des écosystèmes, des espèces (animales ou végétales), et celle des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes aux échelles biogéographiques. En Haïti, les autorités se mobilisent pour conserver et protéger ces espaces, considérés comme composants essentiels du développement durable. Pour aboutir à ces objectifs, des zones prioritaires pour la biodiversité sont identifiées... Selon un rapport de l'Association Nationale des Aires Protégées (ANAP) publié en 2013, le pays compte 13 Parc National réglementés par des dispositions légales adaptées. On peut citer, entre autre : le Parc National La Visite dans le département de l'Ouest, le parc Macaya dans le Sud et la Forêt des Pins...

Une nouvelle politique pour mieux protéger la biodiversité

L'actuelle équipe gouvernementale à travers le Ministère de l'Environnement change de stratégie et met place une nouvelle politique en vue de freiner la dégradation accélérée de l'environnement. « Les autorités accordent, en ce sens, la priorité à la prise en charge des aires protégées et adopte une stratégie de cogestion », explique le Directeur Sol et Ecosystème, Astrel Joseph du Ministère de l'Environnement. Cette nouvelle approche, selon M. Joseph, consiste à impliquer toute la communauté locale dans la gestion et la conservation participative de la biodiversité du pays. Ainsi, l'Etat haïtien espère diminuer voir « stopper la dégradation de la biodiversité en Haïti » souligne le directeur.

« Les aires protégées apportent de grands bénéfices aux communautés locales en matière

écologique et de recherche biologique. « Les localités vivant à proximité y voient un aspect social, économique et même culturel », rappelle le Directeur Joseph. Ce qui nécessite selon lui, leur intégration dans tous projets visant à conserver la biodiversité en Haïti.

La biodiversité, élément incontournable du développement durable

« Haïti possède une étonnante richesse naturelle sur le plan écologique. Le pays dispose de plusieurs espèces animales ou végétales endémiques à Haïti dans la caraïbes.

Des sites naturels représentant des richesses écologiques dans l'Amérique latine et les caraïbes font d'Haïti une référence » se réjouit Astrel Joseph. Toutes ces ressources naturelles, affirme le Directeur Sol et Ecosystème au Ministère de l'environnement, peuvent contribuer au développement d'Haïti. En dépit des faiblesses rencontrées dans la conservation de la biodiversité », il prône la revalorisation de ces espaces. Ces potentiels, relevés par le technicien, justifient le projet ambitieux tripartite Haïti - République Dominicaine - Cuba, pour la mise en place du corridor biologique de la Caraïbe. Cette initiative d'envergure vise à établir une passerelle de communication entre les espèces existantes dans ces pays, en vue de parvenir à une bonne gestion de la biodiversité dans la Caraïbe. « Le Ministère veut multiplier les actions et utiliser ce domaine comme un moyen important susceptible de contribuer au développement durable d'Haïti, rapporte-t-il.

Un budget limité pour un travail complexe

Dans le projet de loi de finance 2013-2014 de la république, une enveloppe de plus de 800 millions de gourdes est réservée au secteur de l'environnement. Un fond relativement insuffisant pour faire atterrir les nombreux projets du ministère et de ces partenaires confie Astrel Joseph. « Les moyens financiers sont limités et les études biologiques nécessitent beaucoup d'argent », précise l'agronome. Toutefois, le gouvernement de concert avec des acteurs œuvrant dans le domaine, ont lancé des travaux importants devant déboucher notamment sur la définition d'un plan quinquennal de gestion de la richesse de la biodiversité en Haïti.

Le Directeur Sol et Ecosystème du Ministère de l'Environnement insiste sur la nécessité de doter l'Association Nationale des Aires Protégées, d'un budget adéquat, pouvant permettre à cette structure de rendre beaucoup plus efficaces et efficientes ses actions. « Ce renforcement, doit aboutir inévitablement à un nombre important de zones protégées, et l'intensification des recherches biologiques en Haïti », pense M. Joseph. Des actions doivent être posées, car des exigences sont faites à tous les pays signataires des conventions sur l'environnement, pour assurer la conservation de la biodiversité. Il précise par ailleurs qu'environ 3 conventions sœurs (biodiversité, désertification et changement climatique) régissent actuellement le fonctionnement de ce domaine.

Projets et perspectives

Actuellement, près de 5 grands projets importants de conservation de biodiversité sont en cours d'exécution en Haïti. L'un des projets est financé par l'Union Européenne, qui concerne le corridor biologique de la caraïbes, initié par les 3 états (Haïti-Rep Dom-Cuba). A l'intérieur de ce grand projet s'ajoute un plan stratégique comportant 52 sous-projets, qui consistent à délimiter ce corridor biologique. Cette initiative est considérée comme un levier important pour la conservation de la biodiversité, et le développement des alternatives de subsistance entre autres. Dans le cadre de ce projet, 1000 réchauds alternatifs ont été distribué à La Gonave, informe le technicien en environnement.

Entretemps, plusieurs autres projets de protection et de conservation sont exécutés dans diverses régions d'Haïti. Bassin-Bleu, Fort-Drouet (Arcahaie), Caracol, sont notamment les zones mentionnées par le Directeur Sol et Ecosystème du Ministère de l'Environnement. Parallèlement, des projets phares s'étalant sur de plus grande surface sont aussi réalisés. Au Parc Macaya, considéré comme patrimoine ressource et historique de l'UNESCO, le Ministre met en œuvre un programme de conservation de la biodiversité. De Forêt des Pins en passant par Trou Cayiman, Parc La Visite, Parc Marin, Parc du Canapé-vert, Grottes Mauire-Janne, des initiatives visant à délimiter et borner ces aires protégées sont en train d'être exécuté. Le Directeur Joseph note que le Parc National Historique Citadelle s'étend sur près de 2 mille 500 hectares. Parc Nationale La Visite comprend une superficie de 10 à 12 mille hectares. Le Parc Forêt des Pins, environ 17 mille et le Parc Macaya plus de 9 mille hectares. Ces zones protégées sont au nombre de 13 à travers le pays et elles occupent 7% du territoire national. L'objectif, selon Astrel Joseph, est d'augmenter de 27% les aires protégées sur tout le territoire national d'ici à 2015.

Ces projets sont supportés entre autre par l'UE la BID, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et plusieurs autres bailleurs internationaux. « Les résultats sont jusqu'ici satisfaisants », se réjouit le responsable. « Renforcer les actions de l'Association Nationale des Aires Protégées sur le terrain, reste l'un des ambitions du Ministère de l'Environnement », souligne le technicien en écosystème. Ce renforcement, précise-t-il, permettra à l'Etat haïtien de mieux identifier, protéger et conserver la biodiversité.

Des ONGs s'impliquent et embrassent la cause

« Protéger ou conserver les Zones Clés de la Biodiversité », des Organisations Non-Gouvernementales mettent aussi la main à la pâte et multiplient leurs actions. La « Société Audubon Haïti », l'un des organismes militant dans la recherche et la conservation de la biodiversité, réalise depuis 2010 des recherches biologiques importantes dans plusieurs régions du pays. Cette organisation fondée en 2003, publie des livres sur l'environnement, effectue des recherches sur des espaces verts qui seront par la suite transformés et déclarés « zone protégées pour la biodiversité » par l'Etat. « Notre plus grande ambition est de transformer et protéger tous les espaces verts d'Haïti », fait savoir Anderson Jean, Ingénieur Agro-Forestier à « Société Audubon Haïti », qui opte pour une éducation environnementale des citoyens.

De l'Ile-a-vache en passant par les îles Cayimites, Morne Bœuf, Caracol, Citadelle et Ramiers, des études poussées ont été effectués par la « Société Audubon Haïti ». L'objectif de ces recherches, était d'identifier les espèces qui occupent ces régions et conserver la biodiversité retrouvée dans ces zones», précise le conversationniste. Mais, « les interventions sont concentrés actuellement au niveau du Massif de la haute », souligne-t-il. Les informations recueillies sont partagées aux Ministères du Tourisme et de l'Environnement.

Actuellement, l'organisation GEZ en partenariat avec la Fondation Seguin et l'organisation Jim Gates, travaille sur un projet de paiement de service Eco systémique. Ce projet consistera à ralentir la pression sur la dégradation des zones importantes pour quelques espèces animales. D'autres part, l'organisme environnemental exécute un projet pilote à Morne Grand-Bois dans le but d'identifier les potentiels de cette zone en matière de biodiversité, pour pouvoir la protéger

par la suite. Ces séries de projets de recherche sont exécutées en partenariat avec le Ministère de l'Environnement et des universités étrangères.

« Les impacts sont visibles et Haïti connaît un léger accroissement des zones protégées », affirme toutefois l'agronome-forestier. Par ailleurs, Anderson Jean estime indispensable le renforcement de la présence des gardes forestiers à travers le pays.

L'Organisation des Paysans pour le Développement de l'Unité 2 Forêt des Pins, un autre organisation environnementale, travaille elle, dans l'identification des espèces végétales et aussi dans la conservation de la biodiversité. « La Forêt des Pins et le Massif de la Selle disposent de 4 unités de conservation. Un grand projet d'une durée de 4 ans ; débuté en avril 2013 est en cours d'exécution. Ce dernier concerne foncièrement les activités de conservation, de reboisement et de reproduction d'espèces », informe l'agronome Elie Desmarrâtes, encadreur à l'OPDFM. Ce programme, qui prendra fin en mars 2017, comprend 4 grandes composantes. La gestion de la réserve, la gouvernance et résilience, l'amélioration de la condition d'existence et la diffusion d'expérience avec les institutions œuvrant dans ce domaine. Ce projet, précise M. Desmarattes, est piloté par l'organisation « Elvetas Haïti » et financé par la direction de coopération suisse en partenariat avec le Ministère de l'Environnement.

« Les actions se multiplient mais entretemps, certaines zones clés de la biodiversité déjà identifiées, font face à un phénomène d'explosion démographique », informe-t-il. « Des espèces sont en voie de disparition. Pour contrecarrer ce phénomène, l'agronome pense qu'il est important de satisfaire les besoins sociaux de base des citoyens qui y vivent. « Ce travail énorme de protection doit également impliquer la population », conclut Elie Desmarattes.

Les efforts se heurtent aux problèmes financiers et de cadre réglementaire

Difficile pour les organisations non-gouvernementales d'élaborer un plan de gestion pour une zone clé de la biodiversité en Haïti. « Cette démarche doit s'étendre sur une durée de 25 ans et nécessite de grands moyens financiers. Le gros du problème, selon l'agronome Anderson Jean, reste et demeure le financement ». « La majorité des recherches effectuées en Haïti dans le domaine de la conservation de la biodiversité est financée par des bailleurs internationaux. Les autres moyens utilisés proviennent des universités étrangères qui réalisent souvent des recherches dans le cadre d'une thèse », explique l'Ingénieur Agro-Forestier de la « Société Audubon Haïti ».

C'est le même constat fait par les responsables de l'OPDFM. L'Association Nationale des Aires Protégées doit disposer de moyens et des financements durables doivent être mis à la disposition des organisations qui interviennent dans les aires protégées. Puisque, selon Elie Desmarattes, la gestion d'une Zone Clé de la Biodiversité s'étend sur le long terme. Parallèlement, il dit souhaiter que l'état s'implique davantage dans la régulation du système de gestion de ces espaces. « Une bonne coordination des actions des différentes institutions publiques », c'est ce que prône par ailleurs Elie Desmarattes. Un cadre réglementaire bien défini est aussi indispensable estime le responsable de l'OPDFM qui souhaite voir également une réelle prise en charge institutionnelle. « L'état doit donner le ton en offrant des instruments juridiques en vue de réguler la gestion des régions protégées», réclame-t-il. Autre dilemme : « Le foncier ». Cette situation est très répandue à travers plusieurs espaces verts d'Haïti dont les Parc La Visite et Macaya. Elie Desmarattes appelle l'Etat haïtien à réguler le système foncier haïtien, afin de mieux renforcer les actions sur le terrain et faire de la conservation de la biodiversité, une réalité en Haïti.

wandycharles@gmail.com

Panos Caraïbes